

Grandir

Le magazine d'ACTION ENFANCE
N° 104 / Décembre 2019

ensemble



Stratégie nationale de
Protection de l'enfance :
l'urgence à agir

P. 3

ACTION+

Faciliter le passage
à l'autonomie

P. 4

03 — Événement

Protection de l'enfance :
l'urgence à agir

04 — Dossier

ACTION+, faciliter le passage
à l'autonomie

08 — La Fondation en actions

Retrouvez les projets
et les partenariats
d'ACTION ENFANCE

11 — Au cœur des territoires

Chinon, un dispositif innovant

12 — C'est mon histoire

La force de l'exemple

13 — La Fondation et vous

L'actualité de votre générosité

14 — Comment ça marche ?

Comment se construit
un Village d'Enfants ?



Grandir ensemble — 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris / Tél. : 01 53 89 12 34 /
Fax : 01 53 89 12 35 / CCP 17115-61 Y Paris.

Directeur de la publication : Pierre Lecomte. **Responsable éditoriale** : Isabelle Guénot.

Rédaction : Dominique Ortin-Meaux, Sophie Costes, Isabelle Guénot, Julie Basset.

Crédits photos : ACTION ENFANCE, Sarah Alcalay/SIPA, Gettyimages, iStock, Ch. Lartigue/CL2P,
X. Renauld, Jen-Theodore, Stockdisc.

Infographie : Lorenzo Timon. **Conception graphique et réalisation** : Lonsdale-Unédite.

Impression : Imprimerie La Galiote-Prenant. Imprimé sur Condat 90 g.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2019. **ISSN** : 1624 4540.

Pour des raisons de confidentialité, nous avons modifié les photos et les prénoms
des enfants de nos articles.

 **PEFC** 10-31-1291 / Certifié PEFC / pefc-france.org

ACTION ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Pierre Lecomte

Vice-présidente : Catherine Boiteux-Pelletier

Trésorier : Alain David

Secrétaire : Bruno Giraud

ADMINISTRATEURS

Claire Carbonaro-Martin, Aude Guillemain,
Christel Hennion, Marie-Emmanuelle Hochereau,
Béatrice Kressmann, Jean-Xavier Lalo,
Bernard Pottier, Bruno Rime

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Claire Trouvé

Suzanne Masson :

fondatrice d'ACTION ENFANCE

Fondation Mouvement

pour les Villages d'Enfants

Bernard Descamps : *cofondateur*

28, rue de Lisbonne
75008 Paris

Tél. : 01 53 89 12 34

Fax : 01 53 89 12 35

CCP 17115-61 Y Paris

www.actionenfance.org



ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte
du don en confiance : www.comitecharte.org



PIERRE LECOMTE,
PRÉSIDENT
DE LA FONDATION
ACTION ENFANCE

Une année riche en projets

A lors que le secrétaire d'État en charge de la
Protection de l'enfance, Adrien Taquet, vient
d'énoncer sa stratégie pour les trois années à
venir, nous sommes heureux de vous présenter dans
ce magazine, ACTION+, notre nouveau dispositif d'accompa-
gnement des jeunes sortis de nos établissements.

La récente stratégie nationale de prévention et de Protection
de l'enfance contient des orientations qui rejoignent notam-
ment la volonté que nous avons toujours portée à l'accompa-
gnement des jeunes majeurs. La création d'un tissu relationnel,
en favorisant pour chacun l'ouverture sur l'extérieur et la par-
ticipation à des activités culturelles et sportives ; le dévelop-
pement du parrainage de proximité ; les rencontres en séjours
de vacances avec d'autres enfants sont autant d'actions mises
en œuvre dans nos Villages et Foyers qui se trouvent rappelées
dans les mesures du gouvernement. De même, depuis tou-
jours, la Fondation élabore bien en amont, avec chaque jeune,
le parcours personnalisé de son accès à l'autonomie et conti-
nue de le soutenir, au-delà de sa majorité, dans ses projets
scolaires et professionnels. Nous sommes heureux que, dans
le cadre de la stratégie nationale, le gouvernement entende
mobiliser de manière plus cohésive les dispositifs d'accompa-
gnement à l'insertion, à l'emploi et au logement des jeunes sor-
tis de l'Aide sociale à l'enfance. Ce sont autant d'organismes
vers lesquels ACTION+ pourra orienter ses bénéficiaires.

Enfin, nous nous réjouissons de voir portés dans les axes du
plan national le développement de l'accueil, notamment en
fratries, avec la création de 600 nouvelles places, le soutien
au diagnostic des troubles du comportement pour les enfants
en situation de placement et la systématisation d'un accom-
pagnement du retour à domicile au travers du Placement
éducatif à domicile (PEAD).

Ainsi, 2020 se profile pour la Fondation comme une année
riche en projets impulsés par l'action gouvernementale
et par les Départements. Le chantier du futur Village
d'Enfants de Sablons, en Gironde, poursuit son cours alors
que les enfants nouvellement installés sur le site du futur
Village d'Enfants de Chinon s'apprentent à fêter leur premier
Noël dans les maisons de qualité, provisoirement installées
pour les accueillir au mieux, dans l'attente de la construc-
tion des maisons définitives.

Je leur souhaite, ainsi qu'à tous, une très belle année. ✕



« La Fondation salue la méthode coopérative engagée par le gouvernement avec les acteurs impliqués, de la préparation de la stratégie à sa mise en œuvre. » —

FRANÇOIS VACHERAT,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
D'ACTION ENFANCE

L'urgence à agir

Le 14 octobre dernier, Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, a présenté la stratégie nationale de prévention et de Protection de l'enfance 2020-2022. ACTION ENFANCE, qui a participé à la concertation nationale menée au printemps dernier, salue les axes concrets et mesurables de cette stratégie.

GARANTIR LES MÊMES CHANCES ET LES MÊMES DROITS

— « La politique de prévention et de Protection de l'enfance est une responsabilité des Départements. C'est aussi celle de l'État, qui ne doit et ne peut se défausser », a rappelé Adrien Taquet dans son discours de présentation de la stratégie nationale, en précisant qu'elle s'inscrit « dans un esprit d'urgence à agir et de responsabilité à tous les niveaux ». Pour François Vacherat, directeur général d'ACTION ENFANCE, cette stratégie propose un cadre à la fois intéressant et cohérent aux professionnels de la Protection de l'enfance. « L'État affiche une double volonté de mieux contrôler et de mieux se projeter pour faire évoluer et ajuster ces mesures dans le temps », énonce-t-il. Cette stratégie vise à garantir les droits des enfants et des jeunes sur les plans de la santé, l'éducation, la sécurité affective et l'autonomie après 18 ans ainsi qu'à les écouter et leur donner la parole. Elle ambitionne également de faire changer le regard de la société sur la question du placement. Plusieurs points, conformes aux observations de la Fondation ou inspirés par ses initiatives, constituent de réelles avancées.

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

— Les besoins des enfants et des jeunes, ainsi que leur parcours de placement, ont été pris en compte pour proposer des améliorations concrètes. La simplification de la notion d'actes usuels et non usuels aura des bénéfices

multiples sur la vie quotidienne de ces enfants. « Avec la définition précise des actes non usuels, ils pourront, par exemple, partir plus facilement en sortie scolaire ou aller dormir chez un camarade de classe, sans attendre l'accord de leur(s) parent(s), puisque c'est l'éducateur ou le référent qui validera cette demande », relève Marc Chabant, directeur du développement d'ACTION ENFANCE.

Le développement des dispositifs de parrainage et de bénévolat participe de la même idée, en favorisant les liens extérieurs. La stratégie vise également à offrir à tous une scolarité selon ses capacités. Par ailleurs, elle prend conscience de la difficulté d'accès aux soins des enfants et des adolescents en situation de placement et entend systématiser un bilan complet de santé à leur entrée dans les dispositifs d'accueil et leur donner accès à un parcours de soins coordonné.

INNOVER ET EXPÉRIMENTER

— Pour répondre aux besoins des enfants, la stratégie nationale encourage l'innovation. Tester de nouvelles formes de coopération, de nouveaux outils est devenu indispensable. Cette intention fait écho aux nouveaux services que la Fondation a déployés au cours des derniers mois, à l'instar de l'accompagnement systématique de l'enfant lors d'un retour en famille, dispositif connu sous le nom de placement éducatif à domicile (PEAD), ou de la création d'un lieu d'accueil pour la gestion des situations complexes, tous deux expérimentés dans nos établissements d'Indre-et-Loire. Quant à l'annonce de la création de 600 nouvelles places, notamment pour l'accueil de fratries en Village, d'ici à 2022, elle résonne favorablement pour ACTION ENFANCE.

PRÉPARER L'AVENIR

— Cette nouvelle stratégie invite également les professionnels à mieux anticiper la sortie de placement. Pour les jeunes devenus majeurs, le plan national encourage l'accompagnement de cette étape délicate par une plus large mobilisation des dispositifs d'insertion, d'accès aux études supérieures et à la formation, d'emploi et de logement. Elle rejoint ainsi l'initiative du dispositif ACTION⁺ mis en place par la Fondation. ✪

Pour aller plus loin

« En Protection de l'enfance, nous avons des lacunes dans la qualification des besoins de l'enfant. La création d'un outil national de recueil des données nous apparaît indispensable pour comprendre les besoins et diversifier l'offre en conséquence. »

MARC CHABANT,
DIRECTEUR DU
DÉVELOPPEMENT
D'ACTION ENFANCE

LE CONTEXTE

➤ **À 18 ans, bien peu de jeunes sont en capacité d'être autonomes.** Or, les Contrats jeunes majeurs⁽³⁾, qui prolongent l'aide des Départements jusqu'à 21 ans, se raréfient. La stratégie nationale, présentée en octobre 2019 par Adrien Taquet (*cf. p. 3*), s'attache à anticiper l'autonomie et à soigner la période délicate de l'après-placement. Consciente des risques d'isolement et de la réalité de la précarité, la Fondation a souhaité renforcer l'accompagnement des jeunes sortis de ses établissements avec la mise en place du dispositif ACTION+ qui prolonge le soutien, comme le ferait un environnement familial.



ACTION+ Faciliter le passage À L'AUTONOMIE

Alors que le gouvernement, par la voix du secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance, rappelle la nécessité de rester présent après le placement, ACTION ENFANCE renforce son accompagnement des jeunes majeurs qui ont grandi dans ses Villages d'Enfants et Foyers d'adolescents. Avec le nouveau dispositif **ACTION+**, elle les aide à devenir autonomes et sécurise le passage vers l'âge adulte.

COMPRENDRE.

Un quart des SDF⁽¹⁾ de moins de 25 ans ont été placés en foyer ou en famille d'accueil. Ce chiffre publié par le Conseil économique, social et environnemental (CESE)⁽²⁾ en 2018 a fait l'effet d'une bombe, d'autant que, selon ses calculs, le placement d'un enfant pendant dix ans dans un établissement de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) représente un budget pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros. Si près de 20 000 Contrats jeune majeur⁽³⁾ ont cours actuellement, il existe de fortes disparités territoriales. Par ailleurs, l'aide proposée prend fin à 21 ans, ce qui ne permet pas aux jeunes concernés d'envisager l'avenir sereinement. En effet, c'est vers l'âge de 27 ans que l'on obtient aujourd'hui un emploi stable en France.

L'après-placement



Le Service de Suite a permis à

164

jeunes de mener à bien leur projet, dont 85 % à travers une aide financière. Aujourd'hui, ACTION+ apporte son soutien à 87 bénéficiaires, âgés en moyenne de 21 ans.



Le nombre de jeunes majeurs concernés par une mesure de suivi est estimé à près de

20 900

ce qui représente 0,9 % des 18-21 ans*.



25 %

des SDF sont d'anciens enfants placés. Près d'un quart d'entre eux connaissent la rue moins d'un an après leur sortie**.

[*] Source ONPE – janv. 2018. [**] Source : Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance – octobre 2019.

LES CHOSES BOUGENT...

— Publié en début d'année, le référentiel d'accompagnement pour les sorties de l'ASE⁽⁴⁾ vise à éviter que l'atteinte de la majorité ne déstabilise les parcours dans lesquels les jeunes sont engagés. Une proposition de loi a été présentée à l'Assemblée nationale, début juillet, par Brigitte Bourguignon sous le titre : « Renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie ». Elle pointe ce paradoxe, déjà relevé par le CESE : il est demandé à ces jeunes majeurs d'être autonomes bien plus tôt que les autres personnes de leur âge, qui bénéficient d'un soutien financier et d'un logement familial jusqu'à leurs 25 ans en moyenne. Autrement dit, il est demandé plus de maturité, d'autonomie à ceux qui ont moins de ressources, de soutiens familiaux. Une double peine. La loi prévoit notamment que l'aide apportée aux anciens de l'ASE repose sur des critères fiables et identiques, quel que soit le territoire. Elle devra permettre aux jeunes de se projeter et de construire leur avenir, sans que celui-ci soit compromis par des ruptures brutales de parcours. Un texte qui fait écho à un axe stratégique de la Fondation qui consiste à consolider les parcours.

DU SERVICE DE SUITE À ACTION+

— Cette question de l'après-placement interpelle la Fondation depuis de nombreuses années. Entre 2012 et 2017, le Service de Suite a accompagné 164 jeunes adultes, dont 85 % notamment au travers d'une aide financière, qu'elle soit durable ou ponctuelle. Près d'un quart d'entre eux y ont eu recours trois à cinq ans après leur sortie de la Fondation. « C'est pourquoi la Fondation a décidé de développer et d'optimiser le soutien apporté. Nous avons des jeunes en grande difficulté, pour lesquels la question de la survie peut parfois être posée quand ils sont sortis de nos

« Toute personne qui a été accueillie dans un Village d'Enfants ou un Foyer d'adolescents de la Fondation peut solliciter ACTION+ à toute étape de sa vie, mais elle doit impérativement être actrice de son projet. » —

SOPHIE PERRIER,
DIRECTRICE ADJOINTE – DIRECTION
INNOVATION APPUI ET QUALITÉ

établissements. Ils ont également besoin d'un accompagnement humain, d'une prise en compte globale de leur problématique du moment. Car nous le constatons, fournir une aide ponctuelle n'est pas suffisant pour sortir de la précarité et ne mène pas à l'autonomie », note Corinne Guidat, directrice du Village d'Enfants de Boissettes et du Foyer d'adolescents La Passerelle. Avec Sophie Perrier, elle a conduit le groupe de travail qui a permis de définir la philosophie d'ACTION+, mais aussi l'amplitude de son action, son mode d'organisation et sa relation avec les bénéficiaires et les établissements.

La Fondation tient à ce principe : le lien →



« Rester proches des jeunes qui le souhaitent » —

BERNARD POTTIER,
ADMINISTRATEUR
D'ACTION ENFANCE

« Le passage à la majorité est un moment délicat. Les jeunes prennent souvent de la distance vis-à-vis des structures qui les ont accompagnés. Or, plus que tout autre enfant qui bénéficie d'un entourage familial, ils ont besoin d'être épaulés financièrement, mais plus encore d'apprendre à être autonomes et donc d'être soutenus moralement et éventuellement psychologiquement. Nous sommes là pour les aider dans cette transition. C'est d'autant plus nécessaire quand la solidarité qui s'est exprimée au travers de l'Aide sociale à l'enfance dans les Villages d'Enfants et les Foyers d'adolescents arrive à échéance à leur majorité ou à 21 ans. La générosité des donateurs doit alors prendre le relais. Nous avons également une obligation morale, qui tient à la place centrale des fratries pour ACTION ENFANCE. Il est très important pour les jeunes que nous puissions préserver l'intégrité de ce lien. Dans l'histoire de la Fondation, il y a eu la commission Jeunes Majeurs, puis le Service de Suite. Aujourd'hui, ACTION+ est un dispositif enrichi de professionnels dédiés, agissant à proximité des Villages et Foyers, qui nous permet de rester proches des jeunes qui le souhaitent. »



L'entraide par les pairs —

ANNE-SOLÈNE TAILLARDAT, VICE-PRÉSIDENTE DE REPAIRS75

👉 Quelles sont les spécificités de votre association ?

— Nous avons trois missions : l'entraide, le plaidoyer et la sortie de l'isolement. Nous fonctionnons sur la dynamique collective, avec des temps dédiés tels que les « pieds dans le plat » où les jeunes qui viennent avec une demande d'aide partagent leur(s) difficulté(s) avec les jeunes bénévoles. Collectivement, avec notre expérience, notre expertise en débrouillardise, nous trouvons des solutions. Et même s'ils sont bien intégrés, il n'y a qu'ici qu'ils peuvent partager les anecdotes de foyers, de familles d'accueil, d'éducateurs...

👉 Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les jeunes que vous accueillez ?

— Le logement, l'emploi et les démarches administratives, notamment l'accès ou le renouvellement des titres de séjour. En réalité, les problématiques sont très imbriquées. Plus les parcours comportent des ruptures, moins il y a eu d'attaches avec une famille d'accueil bienveillante, plus l'isolement est massif à la sortie.

→ tissé avec les enfants qui lui ont été confiés est inconditionnel tant que ces derniers souhaitent le conserver. ACTION ENFANCE sera toujours là pour eux.

ACTION+, UNE NOUVELLE PHILOSOPHIE D'ACTION

— « Pour que nous puissions agir le plus efficacement possible, il faut que la personne qui nous sollicite soit, selon sa capacité à l'être, actrice de sa situation. Nous avons donc fait évoluer notre mode d'accompagnement. ACTION+ favorise le recours aux dispositifs de droit commun et, surtout, se donne pour mission d'être présent auprès des jeunes, là où ils résident », note Sophie Perrier. Pour tenir cet objectif, ACTION+ est un dispositif constitué de six accompagnateurs, répartis précisément dans les départements où la Fondation est implantée : un référent à temps plein dans l'Essonne, la Seine-et-Marne, deux personnes à temps plein qui se partagent entre l'Aube et le Loiret, l'Indre-et-Loire et la Vienne et deux personnes à mi-temps, l'une pour l'Aisne, l'autre pour la Meuse. Avec ACTION+, la Fondation apporte un soutien de proximité aux jeunes et moins jeunes qui le souhaitent. « Nous prenons en compte les demandes de toute personne qui en ressent le besoin », souligne Moner Boulacheb. Tout commence par un contact téléphonique, suivi d'une première rencontre pour identifier la situation.

REPOSITIONNER LE VÉRITABLE BESOIN

— « Les accompagnateurs ont une approche systémique. Ils regardent la situation globale, afin de préciser les besoins et les attentes qui sont bien plus complexes que la demande initiale, souvent restreinte à l'aspect financier. » Et surtout, ils sont présents, au quotidien, auprès des personnes qui font appel à ACTION+. Forts de cette expérience, ils ont également pour mission de mieux préparer la sortie dès 15-16 ans, en lien avec les Villages d'Enfants et Foyers d'adolescents de la Fondation, afin d'évaluer et de prévenir les risques d'impasse à la sortie de placement.

Dans cette approche, la personne qui sollicite ACTION+ tient la place centrale. « Identifier ses besoins, ses attentes, partager l'analyse, visualiser les étapes : nous avons un rôle de conseil, mais c'est la personne qui pose ses choix autant qu'elle peut le faire. Nous sommes dans un rapport d'adulte à adulte et non plus d'éducateur à jeune accueilli. Nous nous fixons des objectifs et des moyens pour les atteindre. Pourvu que la personne que nous accompagnons prenne son destin à bras-le-corps, qu'elle ait envie, qu'elle ait l'espoir de bien s'en sortir et d'aller là où elle veut », atteste Moner Boulacheb avec bienveillance. La spécificité d'ACTION+, c'est la co-construction d'un projet d'accompagnement personnalisé, en collaboration étroite avec la personne actrice de son devenir. Aux antipodes de l'assistantat.

UN ENJEU POUR EUX, UN ENJEU POUR TOUS

— « La proximité géographique des accompagnateurs permet de renforcer le soutien individuel des jeunes adultes par une écoute, une présence et un suivi, notamment dans leurs contacts avec les organismes et administrations. Les dispositifs de droit commun sont très nombreux, y compris pour les 18-25 ans, mais aussi très complexes et souvent « excluants »⁽⁵⁾. Les conseiller et les accompagner dans leurs requêtes pour obtenir l'aide personnalisée au logement (APL), une bourse d'étude, un financement pour passer leur permis de conduire, les guider dans leurs démarches pour actualiser leur couverture sociale ou encore dans leurs échanges avec un bailleur social...



« Il avait perdu pied » —

FRÉDÉRIC DAJAS, RÉFÉRENT ACTION+ EN SEINE-ET-MARNE, ÉVOQUE LE CAS DE DAVID, JEUNE MAJEUR QU'IL ACCOMPAGNE AU TRAVERS DU NOUVEAU DISPOSITIF

« Lorsque son ancienne éducatrice le croise près d'un foyer d'urgence,

David reconnaît que, depuis quelques mois, cela ne se passe pas bien. Elle lui conseille de m'appeler. On se fixe un rendez-vous. À sa sortie de la Fondation, le jeune homme avait son bac. Il était inscrit à l'IUT de Sénart, était couvert par la Sécurité sociale, avait un appartement... Et puis il a perdu pied, s'est laissé envahir. Il ne trouvait plus de sens à ses études, a accumulé les retards de loyer et a dû quitter son logement. Il a composé le 115 et s'est retrouvé en foyer d'urgence. Nous avons discuté. Ensemble, nous sommes retournés à la mission locale. Je l'ai accompagné chez le coiffeur. Nous avons fait le tour des employeurs potentiels. Avec mon appui, il a déposé une nouvelle demande de logement social. Nous nous sommes appelés très régulièrement, pour avancer sur ces différents sujets. Aujourd'hui, David a décroché un entretien pour être équipé dans un restaurant. Les choses reprennent du sens pour lui. Nous restons en contact régulier, pour éviter qu'il perde cette confiance en lui retrouvée... David sait que quelqu'un est là pour lui. ACTION+, c'est un accompagnement qui consiste à faire les choses ensemble. »

« Un soutien pour continuer mes études » —

BÉNÉFICIAIRE DU SERVICE DE SUITE ET MAINTENANT D'ACTION+, **OCÉANE NDKONKEU MBAHIM** TÉMOIGNE

« **Ma licence en Ressources humaines (RH) en poche, je souhaitais poursuivre vers un master.** Ne trouvant pas d'alternance, je m'étais presque résignée à arrêter mes études. J'allais perdre mon logement universitaire. J'ai contacté la Fondation sur ce point et le Service de Suite a accepté de financer mes deux années d'études. Mon problème était de fait résolu ! Si je n'avais pas eu ce soutien de la Fondation, j'aurais dû arrêter mes études, trouver d'urgence un travail. J'ai eu la chance que la Fondation croie en moi. C'est une aide vraiment précieuse et qui change tout ! Cette année, je continue de bénéficier des services d'ACTION+. J'ai maintenant un accompagnateur que je peux rencontrer régulièrement, qui m'écoute et me donne des conseils. C'est très rassurant. Et dans le cadre du parrainage, j'ai le soutien du responsable développement RH d'une grande entreprise qui me suit dans ma recherche d'alternance. »

Ces étapes sont au cœur de la mission des référents d'ACTION+ dont l'enjeu est de bien connaître les dispositifs de droit commun nationaux mais aussi locaux. « *J'insiste sur le fait que nous les orientons ou faisons avec eux, mais pas à leur place. C'est à eux de prendre le téléphone pour solliciter le dispositif ou la prestation dont ils ont besoin* », rappelle Moner Boulacheb. En appui, les accompagnateurs ACTION+ pourront également associer des partenaires de proximité, professionnels ou bénévoles. À l'étude, le parrainage socio-professionnel peut aussi constituer une ouverture pour ces jeunes, très démunis d'un point de vue matériel mais aussi, souvent, en termes de réseaux d'appui, de capital social. « *ACTION+ représente un investissement conséquent de la part de la Fondation qui s'engage à aider les jeunes qui lui ont été confiés à résoudre des problèmes qu'ils peuvent rencontrer à tout moment de leur vie. Faire en sorte qu'aucun ne se retrouve en situation de précarité s'il a une véritable intention de s'en sortir. ACTION+ n'a pas vocation à se substituer à la politique publique de Protection de l'enfance, renchérit Sophie Perrier. Mais nous sommes décidés à consacrer de vrais moyens sur cette phase longtemps sous-évaluée de l'après-placement.* » Car c'est un enjeu pour eux et un enjeu pour nous tous. ❖

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- ACTION+ s'adresse aux personnes de plus de 18 ans qui ont été accueillies à la Fondation afin de prolonger le lien et de leur offrir un soutien centré sur l'accompagnement social et la prévention.
- Six accompagnateurs ayant un profil de travailleur social ont été recrutés dans une logique de proximité.
- Ce dispositif original vise l'activation par le jeune des dispositifs de droit commun ainsi que des réseaux et associations d'aide existants (insertion, santé, formation, emplois, logement).
- ACTION+ est une initiative de la Fondation, intégralement financée grâce à la générosité de ses donateurs et partenaires privés.

(1) Sans domicile fixe.

(2) Source : « Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance » – CESE – juin 2018.

(3) Contrat jeune majeur : contrat tripartite passé entre un jeune majeur de moins de 21 ans, l'institution qui l'accueille et le Département financeur.

(4) Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018.

(5) Source : Mission simplification jeunesse, Dulin – Vérot – mars 2017.



Répondre aux besoins des enfants

ENTRETIEN AVEC PERRINE GOULET, DÉPUTÉE DE LA NIÈVRE, RAPPORTEURE DE LA MISSION SUR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

➤ Quels sont les principaux constats issus de la mission sur l'Aide sociale à l'enfance ?

— Le principal constat est que l'on ne regarde pas toujours les besoins de l'enfant. L'État doit reprendre sa place dans cette politique : notre rapport propose plusieurs mesures en ce sens. Nos propositions sont assez simples à mettre en place et pas forcément onéreuses. Nous l'avons entendu lors des auditions d'anciens accueillis. Ce qui marche, c'est un placement unique tout au long du parcours, la conservation des fratries, la prise en charge de la santé physique et mentale, l'écoute de l'enfant quand il souhaite une certaine orientation scolaire ou professionnelle, l'accompagnement après 18 ans...

➤ Et précisément, en matière d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et après leur placement ?

— Il faut repenser la transition vers l'âge adulte, accorder le droit à l'erreur et surtout éviter que les jeunes se retrouvent à la rue. Pour assurer une égalité des chances, les jeunes majeurs issus de l'ASE doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement et du futur revenu universel d'activité (RUA). Ils auront ainsi accès à un logement, ce qui constitue la base de l'insertion. Nous pourrions aussi imaginer une phase de pré-autonomie pour apprendre à vivre seul, prévoir un entretien dès 16 ans ou 16 ans et demi. Mais conserver le lien est essentiel.

➤ Vous avez visité cet été le Village d'Enfants de Villabé et Méristème⁽¹⁾, le nouveau dispositif d'accueil de jour d'Orsay. Quelles ont été vos impressions ?

— Le projet de Méristème est enthousiasmant parce que la structure apporte au jeune le soin dont il a besoin. Sa conception pluridisciplinaire offre une prise en charge globale de la santé, de la scolarité et du développement de l'enfant, sans qu'il change de lieu de vie car les encadrants ont pour mission de l'accompagner en fonction de ses besoins. Au Village d'Enfants, j'ai rencontré des adolescents qui, malgré leurs difficultés, avaient des projets et surtout des loisirs. Je suis convaincue par le principe d'accueillir des fratries et j'ai trouvé très intéressante la mitoyenneté des maisons.

(1) Méristème est une structure d'accueil de jour et d'évaluation pour les enfants placés du Département de l'Essonne présentant des troubles du comportement. Le Conseil départemental en a confié la direction à Nathalie Agamis, par ailleurs Directrice du Village d'Enfants de Villabé.



grâce à
votre
générosité



AMBOISE (37) ET SOISSONS (02)

Loctudy, le retour aux sources

Deux séjours organisés à Loctudy, en Bretagne, dans la maison historique de Suzanne Masson, ont permis aux petits et aux grands de découvrir les joies de la mer et de vivre au rythme des vacances des premiers enfants accueillis par la fondatrice d'ACTION ENFANCE.

Pour la plupart des enfants, âgés de 3 à 5 ans, en provenance du Village de Soissons, ce séjour de Pâques était leurs premières vacances. Certains n'avaient jamais vu la mer. Les neuf petits se sont amusés follement à sauter dans les vagues, ramasser des coquillages, faire des châteaux de sable... Ils ont pu également profiter d'une traversée en bateau, déguster des crêpes bretonnes, visiter un phare puis une chèvrerie. Cette belle maison de vacances, dont l'âme familiale résonne d'une succession de générations d'enfants, leur a particulièrement plu, notamment pour les immenses parties de cache-cache et de fous rires. Les petits Soissonnais en sont revenus heureux et désireux d'y retourner au plus vite. Un second groupe de six enfants et jeunes Amboisiens sont venus passer une semaine, l'été dernier, à la découverte de ce patrimoine breton que constituent cette grande maison et sa chapelle attenante, construites de

toutes pièces par Suzanne Masson et ses amis. Les enfants ont pu notamment y admirer les vitraux et les statues qu'elle a créés, expression de ses talents d'artiste. Accueillis chaleureusement par Jean-Luc et Vincent, deux petits-fils adoptifs de la fondatrice d'ACTION ENFANCE, les jeunes ont enchaîné les activités toniques de bord de mer : nombreuses baignades, visite à la criée, char à voile, sortie en mer, relève de casiers de pêche, visite de l'île de Tudy, ski nautique, beaucoup de détente, sans oublier l'incontournable barbecue sur fond de coucher de soleil depuis la terrasse de la grande maison. Des moments à la lumière exquise où se racontent les histoires, celles des premiers temps narrés par les petits-fils de Suzanne Masson. Inoubliable. ✘

**Coline Pie, Laëtitia Duprez, éducatrices familiales (Soissons)
Romain Adam, Hélène Melzassard,
Hélène Plat, Joana Rodrigues, éducateurs
familiaux (Amboise)**

POCÉ-SUR-CISSE (37)

Trail dans les Alpes mancelles

— Au début du mois de juillet, deux groupes d'enfants de 8 à 17 ans, accueillis au Village d'Enfants de Pocé-sur-Cisse, ont organisé un trail dans les Alpes mancelles, activité qui consiste en une course à pied en milieu naturel, généralement sur des chemins de terre et des sentiers de randonnée en plaine, en forêt ou en montagne. Afin de se mettre dans des conditions optimales, les jeunes se sont entraînés sur des chemins de grande randonnée, puis en forêt, à raison de deux fois par semaine, plusieurs mois avant le départ. De beau matin, le groupe de jeunes âgés de 13 à 17 ans a participé à « La ronde des Alpes mancelles », trail de 5,5 km avec 200 m de dénivelé positif. Les plus jeunes ont, quant à eux, pris le départ de la course de 1,5 km. À l'issue de cette dernière, chacun s'est vu récompensé. L'après-midi s'est poursuivie par une randonnée de 5 km, afin de découvrir les différents paysages de ces Alpes mancelles. Les jeunes sportifs ont eu le sentiment de vivre une expérience de dépassement. Ils en sont sortis ravis et grandis, prêts à repartir l'année prochaine. ✘

**Maxime Pelé, éducateur d'appui,
et son équipe**



grâce à
votre
générosité

DINARD GOLF CLUB

Trophée de l'Enfance

Compétition de golf des plus fidèles, le 27^e Trophée de l'Enfance organisé au profit de la Fondation s'est déroulé le week-end des 24 et 25 août derniers sur le golf de Saint-Briac au Dinard Golf Club et a rassemblé plus de 160 participants. Près de 6 000 € ont été collectés par le club qui les a reversés directement au profit des enfants accueillis dans les Villages et Foyers d'ACTION ENFANCE. Merci à Louis-Philippe Kühne, instigateur de ce généreux rendez-vous d'été.



LES CASTELS

Des vacances de rêve

Pour la 2^e année consécutive, l'association de campings d'exception Les Castels a accueilli des enfants de la Fondation durant les vacances de Pâques, en juillet et à la Toussaint. Soixante jeunes et leurs éducateurs ont pu bénéficier de vacances de rêve, d'activités multiples et variées dans diverses régions de France. Ces séjours en mobil-home tout confort ont permis à ces jeunes de vivre une expérience exceptionnelle durant une semaine ponctuée de soleil, de bonne humeur, de rencontres amicales avec les propriétaires des domaines. Merci Les Castels pour ces beaux souvenirs de vacances.



SOISSONS (02) BAR-LE-DUC (55)

Villages en fête

LES 20 ANS DE SOISSONS

— Le 30 août dernier, le Village d'Enfants de Soissons fêtait ses deux décennies d'ouverture sous un soleil radieux. Après quelques discours, les enfants ont ouvert le bal de la kermesse champêtre organisée à cette occasion. Sur la mélodie d'un piano triporteur, ils sont passés de stand en stand pour récupérer de précieux points destinés à obtenir des lots. Sans oublier de déguster une barbe à papa afin de prendre des forces pour gagner à la course en sac, au twister géant ou encore au chamboule-tout. À 16 h 30, les premiers enfants accueillis en 1999, entourés de deux des premiers salariés, Michel, retraité, et Chrystelle, toujours fidèle au poste, sont venus souffler les 20 bougies du gâteau d'anniversaire. Un après-midi riche en émotion durant lequel les grands se remémoraient de bons souvenirs avec leurs éducateurs familiaux encore présents alors que les plus jeunes s'en créaient.



10 ANS POUR BAR-LE-DUC



— Le 8 juillet dernier, le Village d'Enfants de Bar-le-Duc a fêté dignement son 10^e anniversaire au son d'un orchestre ambulante réunissant un large public d'anciens du Village, enfants et éducateurs, de l'équipe éducative et de leur famille, de partenaires institutionnels locaux et de représentants du siège de la Fondation. Un ton familial et chaleureux pour une journée festive organisée tout à la joie des enfants : camion de glaces et crêpes à volonté, structures gonflables. Une magnifique journée qui permet de belles retrouvailles. ☘

Jamela Ben Alla, éducatrice familiale (Soissons)
Olivier Cosmao, chef de service (Bar-le-Duc)

Une histoire d'engagement —



ANNE FLOQUET A FAIT PARTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DE 1983 À 2019. ELLE REVIENT SUR LA GENÈSE DE CETTE BELLE HISTOIRE.

Comment avez-vous connu la Fondation et pourquoi avoir souhaité entrer en tant qu'administratrice ?

— J'ai connu Suzanne Masson et Bernard Descamps à l'âge de 8 ans grâce à mon oncle, Michel Marchais, qui s'était engagé aux côtés de Suzanne Masson pour l'aider à fonder les statuts du Mouvement pour les Villages d'Enfants (MVE). Avec mes cousins germains, nous participions à toutes les fêtes des Villages. Par la suite, j'ai mené une carrière dans le droit social jusqu'à la naissance de mon troisième enfant. Je partageais les valeurs de la Fondation, je me suis donc tournée vers elle pour y offrir mes compétences au sein du Conseil d'administration.

Quelles activités avez-vous particulièrement supervisées durant votre mandat d'administratrice ?

— Je suis entrée au Conseil pour m'occuper principalement du domaine éducatif. Je me suis d'abord intéressée à l'activité de SALVE, fondation du MVE, qui menait une action en faveur des mères de famille se retrouvant veuves. Puis, je fus la référente du Comité des mères, organe de représentation des premières mères éducatrices recrutées par

Suzanne Masson et de la Commission d'admission des enfants. Dans les années 2000, j'ai assuré le secrétariat du Conseil d'administration, j'ai assisté les équipes sur le dossier du passage aux 35 h – une épreuve pour notre mode d'accueil – et sur celui du passage de statut d'Association à Fondation reconnue d'utilité publique. Enfin, j'ai présidé la Commission éducative et sociale et fus la référente du Service de Suite pour la région Est.

Que reprenez-vous de ces 36 années de mandat ?

— Le plaisir de participer à la gouvernance d'une si belle action. Permettre aux frères et sœurs, séparés de leurs parents, de grandir ensemble est une nécessité. Ces années passées à la Fondation m'ont beaucoup enrichie. Humainement, par des rencontres extraordinaires, culturellement car il fallait que je me tienne au courant de l'actualité de la Protection de l'enfance. Je garderai toujours des liens avec la Fondation.

ACTION ENFANCE remercie chaleureusement Anne Floquet, tant pour la qualité de son engagement humain que pour celle du travail accompli tout au long de son mandat. La longévité de son action au service de la Protection de l'enfance nous rappelle celle de Michel Marchais, son oncle, engagé pendant soixante ans au service des jeunes. Aujourd'hui âgé de bientôt cent ans, il continue à nous soutenir avec bienveillance. ☘

LÉON DE BRUXELLES

Un Noël enchanté



12^e année de partenariat avec la célèbre enseigne Léon de Bruxelles et son opération de Noël qui a eu lieu du 1^{er} au 30 novembre dans l'ensemble des restaurants de la chaîne. Petits et grands ont pu acheter un calendrier de l'Avent parmi six thèmes proposés au prix de 3€. L'ensemble du montant des ventes sera reversé à la Fondation. Un Noël enchanté grâce à notre partenaire que nous remercions vivement.



Amélie Grassi

La jeune skippeuse, âgée de 25 ans, Amélie Grassi a porté les couleurs de la Fondation lors de la Mini Transat La Boulangère qui s'est terminée fin novembre.



3^e saison, c'est parti !

Plus de 200 jeunes, 50 membres du personnel de la Fondation et 150 étudiants de quatre grandes écoles de cinéma travailleront cet hiver sur la réalisation de 15 nouveaux courts-métrages.



ACTION ENFANCE AU LIBAN



Un foyer pour se reconstruire

Présente depuis 1981 au Liban, la Fondation poursuit sa mission en faveur des mères et des enfants libanais aux côtés du Service de l'enfant en foyer (SEF), son partenaire local des premiers temps. Éclairage sur les dernières évolutions d'ACTION ENFANCE au Liban par Bruno de Charentenay, ancien trésorier de la Fondation et correspondant pour les actions menées au Liban.



grâce à
votre
générosité

En 2015, la Fondation a décidé de concentrer son action libanaise en créant un foyer destiné à accueillir les mères victimes de violences conjugales avec leurs enfants, afin de les protéger, leur permettre de stabiliser leur situation familiale et de redémarrer une vie autonome. Après trois années d'expérimentation, les résultats s'avèrent positifs. Depuis sa création, le foyer mères-enfants de Beyrouth a accueilli 23 familles dont 12 sont sorties prêtes à aborder une nouvelle étape de leur vie en ayant retrouvé un équilibre. Elles conservent un lien étroit avec les équipes qui continuent de leur fournir une aide occasionnelle. À ce jour, le foyer affiche complet, avec 11 mères et 20 enfants. Six familles sont en attente d'admission. Le séjour dans ce centre n'excède pas deux ans et a pour but immédiat la protection des mères et des enfants. Il permet également aux mères de prendre le recul nécessaire afin de ne pas se sentir coupables d'avoir quitté le foyer familial, de reprendre confiance en

elles et renforcer leurs capacités parentales. Les assistantes sociales les aident à préparer leur sortie, à élaborer un projet professionnel et un projet d'évolution pour leurs enfants. Des psychologues et des psychomotriciens viennent en renfort de l'équipe d'accompagnement du centre, afin de travailler auprès des enfants pour atténuer les conséquences des violences subies. Une remise à niveau scolaire ainsi qu'un bilan de santé sont souvent nécessaires. Ce regard global porté sur les besoins des familles accueillies est l'une des spécificités de ce foyer mères-enfants reconnu par les acteurs sociaux libanais. Jusqu'en 2018, ACTION ENFANCE a assuré 85 % des dépenses totales annuelles du centre soit 350 000 €. En 2019, elle a entamé avec le SEF une démarche visant à donner plus d'autonomie aux responsables locaux en associant davantage de donateurs, principalement libanais, à l'action menée en faveur de ces femmes et de leurs enfants tout en sollicitant des programmes d'aide au développement. ✘

parcours

Un nouveau départ pour les familles

• **Ritta, jeune femme de 25 ans**, a quitté le domicile familial et a trouvé refuge au centre du SEF, cet été, avec ses deux enfants âgés de 4 et 6 ans, victimes de sévices et mauvais traitements de la part de leur père. Très isolée et anxieuse à son arrivée, elle commence à faire confiance à l'équipe et à raconter son histoire. Les enfants s'apaisent, notamment le petit garçon, très en colère à son arrivée. L'équipe épaula Ritta pour qu'elle prenne les rendez-vous médicaux nécessaires, inscrive ses enfants à l'école et retrouve un emploi.

• **Maysa est accueillie au SEF avec ses deux filles.** Victime depuis plusieurs années de violences conjugales, elle s'est présentée au commissariat avec ses enfants après l'agression du père sur sa fille aînée, ce qui valut par la suite à ce dernier d'être incarcéré. L'équipe a accueilli Maysa et ses filles sans vêtements de rechange, sans papiers ni attestations scolaires pour les enfants. L'équipe a sollicité différents réseaux pour obtenir les papiers nécessaires à la régularisation de la situation familiale. Les enfants ont pu être scolarisés à nouveau et la mère a retrouvé un travail.

Dans un souci de confidentialité, les prénoms et photographie ont été modifiés.



Indre-et-Loire



Chinon, un dispositif innovant



Ouverture

24 août 2019

• Village d'Enfants

28 août 2019

• Accompagnement renforcé

Début novembre

• Semi-autonomie, Autonomie, Accueil de jour

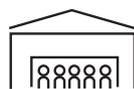
Fin 2018, la Fondation ACTION ENFANCE a remporté un appel à projets lancé par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour la création d'une nouvelle structure d'accueil dans le secteur sud-ouest du Département. La Fondation a proposé un dispositif innovant, à Chinon, qui s'appuie sur cinq modes d'accueil complémentaires :

- un **Village d'Enfants** à Parilly, lieu-dit proche du centre-ville de Chinon (maisons à construire) ;
- un **service d'accueil en semi-autonomie** (en appartements partagés à Parilly) ;
- un **service d'accueil en autonomie** (en appartements diffus en centre-ville, selon les besoins des jeunes) ;
- un **service d'accueil de jour** pour des jeunes en situation de rupture scolaire (à Parilly) ;
- un **service d'accueil « Accompagnement renforcé »** pour des jeunes en situation complexe (maison à Beaumont-en-Véron).

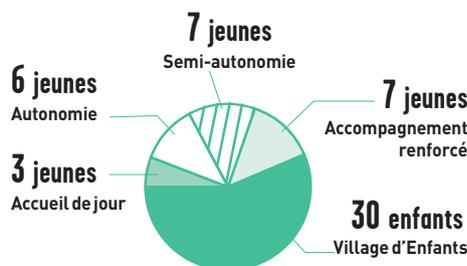
« Chinon sera le premier établissement de la Fondation qui réunit tous ces modes d'accueil. Il est en adéquation avec les axes stratégiques de la Fondation, avec la notion de parcours et de continuité de toutes les formes de prise en charge. Cet appel à projets nous a permis de faire



13 fratries



53 enfants accueillis



bouger les lignes, de proposer de nouvelles compétences ainsi qu'un accompagnement global pour répondre aux besoins des jeunes que nous accueillons », précise Jamel Senhadji, directeur de ce nouveau dispositif de Chinon. Le Village d'Enfants a ouvert ses portes le 24 août dernier. Les équipes éducatives sont arrivées dès le 5 août, notamment les 32 éducatrices/teurs familiaux formés en amont. En décembre, cinq maisons modulaires temporaires de grande qualité ont été installées sur le terrain de Parilly en attendant la construction des maisons définitives, livrées dans deux ans. De même, les jeunes en semi-autonomie sont pour l'instant accueillis dans des pavillons en zone résidentielle avant de rejoindre, d'ici à deux ans, le Village d'Enfants de Chinon. ✕

3 questions à

STÉPHANIE BONNET, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉ, ET **NICOLAS BARON**, DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

➤ Qu'est-ce qui a motivé les appels à projets lancés par le Département ?

— Dans le cadre du nouveau schéma départemental de prévention et de Protection de l'enfance approuvé en février 2018, les élus ont souhaité lancer des appels à projets, afin de restructurer l'offre départementale. Objectifs : renforcer l'ensemble des dispositifs et actions de prévention primaire, proposer une offre de services graduelle et complémentaire sur tout le territoire, en particulier dans le sud-ouest du département qui en était dépourvu. L'idée est que les enfants soient accueillis à proximité de leur famille.

➤ Pourquoi avoir choisi ACTION ENFANCE pour le territoire du Grand Ouest ?

— Nous avons été attentifs à la qualité des prestations proposées. Plusieurs organismes se sont portés candidats. Pour ce territoire, le projet de la Fondation correspondait bien aux besoins exprimés dans notre cahier des charges. Accueil de type familial en Village d'Enfants proche d'une vie de famille, prise en charge des fratries, qualité du partenariat existant avec les Villages d'Enfants d'Amboise et de Pocé-sur-Cisse, bonne connaissance du tissu local... Nous avons évalué chaque candidature dans sa globalité.

➤ Qu'attendez-vous de ce nouveau partenariat avec la Fondation ?

— Cet appel à projets a invité ACTION ENFANCE à repenser ses modes d'accueil. Nous connaissons la qualité de prise en charge des jeunes dans le cadre d'un Village d'Enfants, mais la Fondation a dû proposer un dispositif complet, plus global. Nous souhaitons travailler en partenariat et en confiance pour répondre aux besoins des enfants, dans une logique de parcours. Le but est d'apporter à chaque enfant la bonne structure en fonction de sa problématique et de ses besoins. Nous devons pour cela créer une véritable synergie partenariale, avec nos services mais également entre acteurs du champ social, au bénéfice des familles.

grâce à
votre
générosité



« J'ai noué des liens très forts avec l'ancien directeur du Village d'Enfants de Villabé et sa famille. Il a fait beaucoup de choses pour nous. » —



La force de l'exemple

Igor, 46 ans, aujourd'hui musicien, garde un souvenir impérissable de son adolescence au Village d'Enfants de Villabé et de son premier groupe de rock créé avec ses camarades.

Igor en 3 dates

- **Décembre 1982**
— Départ du Bénin et arrivée à Paris.
 - **Novembre 1995**
— Naissance de Théo, son fils aîné, également musicien.
 - **Mars 2011**
— Naissance de son fils Yaël.
- « Mes enfants, c'est ma vraie richesse ! »

Originaire du Bénin, Igor quitte sa famille et son Afrique natale à 9 ans. Ses parents l'envoient en France en compagnie d'un tuteur pour lui offrir un meilleur avenir. Il n'a alors plus aucun contact avec eux. Son tuteur, arrêté pour escroquerie, sera incarcéré quelques années plus tard. Igor a environ 12 ans lorsqu'il est accueilli avec cinq autres enfants – qu'il appelle aujourd'hui ses « frères et sœurs de lait » – dans une maison du Village d'Enfants de Villabé dans l'Essonne. « Mon adolescence au Village d'Enfants a été fantastique. Nous avions la chance de partir régulièrement en colonie de vacances, aux sports d'hiver... » Attiré par la musique, il crée très vite un groupe de rock avec des camarades, notamment le fils du directeur du Village. « J'étais le chanteur du groupe. Je me souviens de la première répétition dans la grande salle du Village. J'étais bègue en arrivant en France. La musique, le chant m'ont permis de me débarrasser de ce trouble. Cela m'a sauvé ! »

Igor revient pour la première fois en Afrique grâce à Armand Le Bars, à l'époque directeur du Village d'Enfants de Villabé, et à Bernard Descamps, cofondateur de la Fondation. Il est alors en première, au lycée de Corbeilles-Essonnes. Sur place, il retrouve ses parents et récupère ses papiers officiels. En terminale, devenu majeur, il doit quitter le Village d'Enfants et travailler pour subvenir à ses besoins. « Partir du Village d'Enfants a été le moment le plus stressant de ma vie. Pour moi, l'envol a été très difficile. J'ai heureusement pu compter sur le soutien considérable d'Armand Le Bars et sa famille. » Il décroche un poste d'animateur au centre de loisirs de Villabé et en deviendra même le directeur à 21 ans.

TOUT POUR LA MUSIQUE

— Puis nouveau virage, en 2001, il décide de partir sur les routes pour se consacrer à la musique. Tromboniste de formation, il arpente de nombreuses scènes avec sa musique aux multiples influences, entre calypso, folk africain et reggae acoustique. Après « Comme les autres » et « Or des sentiers », il a sorti cette année son troisième album « Même pas peur » sous son nom d'artiste El Señor Igor. Il donne également des cours d'ensemble en musiques actuelles et percussions au conservatoire d'Évry. Souhaitant conserver un lien avec la Fondation, il anime depuis des années des ateliers de sensibilisation à la musique dans différents Villages d'Enfants et Foyers de jeunes, à Ballancourt et Mennecy notamment. « Je suis content d'y retourner. Je peux parler facilement aux adolescents, ils m'écoutent. Je les rassure, leur raconte mon expérience. Ils vivent des moments stressants avant la sortie de placement. » Igor retourne tous les deux ou trois ans en Afrique où il retrouve sa famille « de sang », perdue de vue pendant des années. Il est resté en contact avec Armand Le Bars, sa famille et son fils, devenu son ami. Père de deux enfants, Théo et Yaël, il est également grand-père depuis près de deux ans. « La vie est fantastique. J'ai prévu d'écrire tout cela un jour ! » ❖

ENVIE DE TRANSMETTRE



COMMENT OPTIMISER LA TRANSMISSION DE VOTRE PATRIMOINE ?

— En l'absence d'enfant ou de conjoint, vous pouvez transmettre librement l'ensemble de votre patrimoine et décider, au sein de votre testament, de gratifier vos neveux et nièces tout en agissant en faveur de notre cause.

Pour ce faire, il existe une solution vous permettant de maximiser le patrimoine effectivement transmis et de minimiser les droits de succession. Prenons le cas de Madame Meunier, célibataire et sans enfant, qui dispose d'un patrimoine de 100 000 € et souhaite le transmettre à sa nièce Sophie.

Deux options s'offrent à elle :

- **Dans la première option**, Madame Meunier désigne comme légataire universel Sophie qui recevra 45 000 €. L'État percevra en effet 55 000 € de droits de succession (55% de 100 000 €). Le patrimoine effectivement transmis à Sophie sera donc de 45 000 €.

- **Dans la seconde option**, Madame Meunier décide de léguer la même somme d'argent à Sophie tout en gratifiant la Fondation ACTION ENFANCE, en franchise de droits. Pour ce faire, Madame Meunier désigne la Fondation légataire universel avec pour charge de délivrer à Sophie 45 000 € net de frais et de droits. L'État percevra alors 24 750 € sur l'héritage de Sophie (55 % de 45 000 €). La Fondation conservera le reliquat de 30 250 €, en exonération d'impôt. Dans cette dernière option, l'économie réalisée sur les droits de succession permet à Madame Meunier de transmettre 45 000 € à sa nièce et 30 250 € à la Fondation, soit 75 250 € de son patrimoine. ☺

un conseil sur les legs, les donations et les assurances-vie ?

N'HÉSITEZ PAS À ME CONTACTER

- **Par courrier** : ACTION ENFANCE – Véronique Imbault, 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris
- **Par téléphone** : 01 53 89 12 44
- **Par e-mail** : veronique.imbault@actionenfance.org

Demandez notre brochure *Donations, legs, assurances-vie* et notre lettre d'information *Merci*.

VÉRONIQUE IMBAULT

DIPLÔMÉE NOTAIRE – RESPONSABLE DES
RELATIONS TESTATEURS ET LIBÉRALITÉS –
DONATIONS, LEGS ET ASSURANCES-VIE



AURÉLIE JORGOWSKI-BIARD
RESPONSABLE DES RELATIONS
AVEC LES BIENFAITEURS



Chers tous,

Le Comité de la Charte du Don en Confiance, dont la Fondation est membre, a récemment réalisé une étude⁽¹⁾ auprès de 2 000 personnes.

Son objet était de mettre en valeur les leviers qui sous-tendent la générosité des Français. Il apparaît que le frein réel à la générosité ne relève pas d'une question d'argent, mais du manque de confiance.

Autrement dit, la confiance est au cœur de la générosité et de l'engagement individuel auprès d'une cause. Cette étude fait écho à des propos que nous entendons régulièrement de la part des donateurs.

« *Je vous donne parce que je suis vainqueur par le bien-fondé et la qualité de votre action pour les enfants.* » (Louise M. de Mérognac) ;

« *Je sais que mon argent servira à quelque chose d'utile.* » (Marc F. de Valenciennes) ;

« *ACTION ENFANCE est une structure solide.* » (Renée D. de Paris VII).

Ce qui signifie que vous nous faites confiance – merci de tout cœur !

Et si cette confiance est réciproque, c'est elle qui permet le développement de notre action pour protéger et éduquer les enfants que nous accueillons.

En effet, nous vous garantissons la rigueur de l'utilisation des fonds issus de la générosité et plaçons le bien-être des fratries accueillies au centre de notre travail. Or, ce sont les dons que nous recevons (vos dons !) qui conditionnent grand nombre des actions pour lesquelles vous nous reconnaissez. Ainsi, nous savons nous aussi que nous pouvons compter sur vous pour nous aider dans l'accomplissement de notre mission auprès des enfants accueillis dans nos Villages et Foyers. Il s'agit là d'une belle manière de clôturer 2019. En se parlant de confiance, de lien et d'action commune.

De la part de toutes les équipes d'ACTION ENFANCE, je vous remercie d'être à nos côtés. ☺

Amicalement.

(1) Observatoire du Don en Confiance – Viavoice, édition 2019.

Comment se construit un Village d'Enfants ?

Du constat réalisé par un Département sur ses besoins en matière de Protection de l'enfance à l'inauguration d'un Village d'Enfants, découvrez les nombreuses étapes nécessaires pour la création d'un nouvel établissement.



1 / État des lieux

Chaque Conseil départemental dresse tous les cinq ans environ un état des lieux concernant la Protection de l'enfance sur son territoire. Il peut être amené à redéfinir ses besoins pour les années à venir.

2 / Appel à projets

Le Département publie un appel à projets invitant tout acteur intéressé à émettre une proposition en réponse au cahier des charges transmis.

3 / Réponse de la Fondation

ACTION ENFANCE décide de répondre à cet appel à projets. Elle élabore et transmet au Département un dossier comprenant la description détaillée du projet de Village d'Enfants proposé. À l'issue de la procédure, les équipes d'ACTION ENFANCE vont soutenir leur proposition lors d'une commission de sélection.



4 / Avis d'autorisation

Le Département choisit de retenir la proposition de la Fondation. Il émet un avis d'autorisation, acte administratif autorisant ACTION ENFANCE à ouvrir l'établissement proposé. La mise en œuvre du projet peut débuter.

5 / Choix du lieu

Les équipes de la Fondation se mettent à la recherche d'un lieu, s'il n'est pas déjà indiqué, où les besoins en places d'accueil sont importants, d'une commune prête à accueillir le projet, d'un terrain d'une surface constructible d'environ 1,2 ha, au calme mais proche des établissements scolaires et médicaux, des commerces et d'une vie sociale et associative.



6 / Construction

La Fondation lance à son tour un appel d'offres pour identifier les professionnels avec lesquels elle souhaite coopérer pour la conception, puis la construction du futur Village d'Enfants.

7 / Préparation de l'arrivée des enfants

Un travail important consiste à prévoir, en collaboration avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE), l'arrivée des enfants qui seront confiés au Village d'Enfants : identification des situations susceptibles de bénéficier de l'accueil en Village, préparation de leur arrivée, échange d'information sur les enfants et leurs besoins, visite du Village avec les référents, planification de l'installation...



8 / Recrutement

Un Village d'Enfants compte habituellement 46 salariés. Le directeur est choisi parmi les équipes actuelles de la Fondation pour son expérience de direction d'un Village d'Enfants. Les autres postes sont d'abord ouverts au recrutement interne, puis externe. Des réunions d'information et des sessions d'entretien s'organisent localement.



9 / Équipement

Les commandes de mobilier et d'équipement sont passées bien en amont de l'ouverture du Village par les équipes d'ACTION ENFANCE. Les équipes éducatives complètent, à leur arrivée, l'aménagement et la décoration des maisons et des locaux administratifs.



10 / Liens avec les partenaires

Les liens se tissent et se renforcent avec les différents partenaires pendant toute la durée précédant l'ouverture : Conseil départemental et équipes de l'ASE, commune et riverains, partenaires impliqués dans le recrutement, établissements scolaires, associations locales, centres médicaux...



11 / Ouverture

La semaine d'ouverture se passe en deux temps :

- Les éducatrices/teurs familiaux prennent leurs fonctions dix jours avant l'arrivée des enfants. Ils suivent une semaine de formation.
- Les enfants arrivent progressivement vers le 10 août. Leurs affaires sont déposées un peu avant. Ils sont accueillis par leur équipe d'éducatrices/teurs familiaux et disposent encore de quelques semaines de vacances pour faire connaissance avec leur nouvel environnement.



12 / Inauguration

Un nouveau Village est inauguré officiellement deux ou trois mois après son ouverture, une fois les équipes et les enfants bien installés.

Retrouvez cette infographie sur www.actionenfance.org

**Parce que
dans la vie,
pour s'accomplir,
nous avons tous
un jour besoin
de soutien**



Alamy Photo Getty

LIBÉRALITÉS | PHILANTHROPIE

Depuis plus de 60 ans, la Fondation ACTION ENFANCE accueille dans ses Villages d'Enfants et Foyers d'adolescents des frères et sœurs séparés de leurs parents pour des raisons familiales graves. Aidons ces enfants à s'épanouir et à devenir autonomes. De nombreuses possibilités existent pour concilier gestion patrimoniale et solidarité.

Véronique Imbault

Responsable donations, legs et assurances-vie

est à votre disposition pour organiser et concrétiser votre projet de générosité

01 53 89 12 44 (ligne directe) - veronique.imbault@actionenfance.org

ACTION ENFANCE : 28, rue de Lisbonne 75008 Paris



www.actionenfance.org